



Le 28 avril 2009

Dossier : 2-04 20405-C01

M. Michael Ignatieff, député
Chef de l'Opposition
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Monsieur Ignatieff,

À titre de champion des droits humains et du développement démocratique, je vous demande de faire tout en votre pouvoir pour retarder la ratification de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, qui est présentement devant le Parlement.

L'évaluation courante des gouvernements canadien et colombien qui démontre que tous les problèmes de la Colombie ont été réglés et que ce pays est prêt et ouvert pour le commerce, manque énormément de crédibilité.

Le Congrès du travail du Canada partage en autres, les opinions de Human Rights Watch, Amnistie Internationale, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, les syndicats colombiens, les promoteurs des droits de la personne, les victimes de violence, les juges colombiens, les procureurs, le personnel de contrôle du gouvernement, les journalistes, les législateurs, les Autochtones afro-colombiens et les autres chefs communautaires. Ces Colombiens susmentionnés sont la force derrière une société plus juste. Ils ont tous suggéré de faire preuve d'une certaine prudence avant d'initier le libre-échange avec le gouvernement colombien, du moins jusqu'à ce que des améliorations marquées soient apportées à son dossier sur les droits de la personne et que l'impunité dont bénéficient les coupables de violations des droits de la personne soit éliminée.

Le commerce peut contribuer au développement social et économique d'un pays, mais seulement si la politique commerciale appuie, au lieu de nuire, aux objectifs en matière de droits de la personne et de développement de politique. Étant donné le contexte de la violence faite aux syndicalistes et du déplacement de centaines de milliers de paysans de leurs terres riches en ressources, les experts ont conclu que les mesures commerciales de l'ALÉ colombien aggraveront la crise des droits de la personne et que les provisions visant les droits syndicaux et environnementaux contenues dans l'accord sont inefficaces.

../2



Je vous incite personnellement, ainsi que le caucus libéral, à appuyer la recommandation du Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes (CIIT) qui demande une « étude d'impact impartiale des droits de la personne, menée par un organe compétent indépendant qui assurera une enquête minutieuse et certifiée. » Le rapport du CIIT a aussi indiqué que « les recommandations de cette évaluation devraient être considérées avant que le Canada ratifie et applique l'accord avec la Colombie. »

Si le Premier ministre Harper et le Président Uribe sont exacts dans leurs déclarations à savoir que les conditions se sont améliorées et que les violations des droits de la personne ont diminué, une évaluation du CIIT le confirmera. Nous vous demandons personnellement, ainsi qu'au caucus libéral, d'exercer une grande prudence dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Ignatieff, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Kenneth V. Georgetti

c.c. Dirigeant, dirigeantes, adjoints et adjointe
Comité exécutif